

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2024_073 - POPULATION CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF "CONSEILLER NUMÉRIQUE"

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération n°2021-023 relative à la création de postes de conseillers numériques,

Considérant que le poste de conseiller numérique fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et des Consignations concernant l'opérationnalisation du dispositif « Conseiller numérique », d'un montant forfaitaire sur trois ans de 50 000 euros,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Communes Le Grand Charolais de signer la convention afin de recevoir le financement afférent comme indiqué ci-dessous :

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total des 3 années |
|--|---------|----------|----------|---------------------------|
| Structures publiques dont les CNFS agissent en QPV ou en ZRR* | 20 000 | 17 500 € | 12 500 € | 50 000 € |

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter le versement du financement du poste de conseiller numérique auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et des Consignations et de signer la convention de subvention au titre du dispositif « conseiller numérique » vague2.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le ,

Gérald GORDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Président du Grand Charolais